

Le 2 février 1851.

Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Henri, Lieutenant de Sa Majesté le Roi Grand-Duc dans le Grand-Duché a daigné faire don de Son portrait à la Société.

Le 1^{er} mai 1856,

Tir extraordinaire en l'honneur de S. Exc le général de cavalerie de Wedell, gouverneur militaire de la forteresse, à l'occasion du 60^e anniversaire de son entrée au service militaire.

Février 1857.

M. Valentin Wahl est élu Président de la Société, en remplacement de M. Fischer-Garnier, décédé.

6 septembre 1859.

Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Henri a daigné faire don à la Société d'un grand prix (une coupe) en exprimant l'intention que ce prix soit disputé au champ de foire et qu'il ne puisse être remporté que par un luxembourgeois, membre de la société.

Les Bourgmestre et Echevins remettent solennellement le prix au vainqueur, M. Val. Wahl.

Le 29 septembre 1859.

Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince d'Grange est proclamé membre de la Société.

9 août 1863.

M. J. M. Auguste Fischer est élu Président de la Société, en remplacement de M. Wahl, démissionnaire.

Réunion générale du 26 septembre 1867.

La Société proclame Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Henri des Pays-Bas, représentant de Sa Majesté le Roi Grand-Duc, Président d'honneur, et charge le Conseil d'administration d'offrir à Son Altesse Royale ce titre honorifique, comme un faible témoignage d'attachement et du dévouement que les membres de la Société des arquebusiers portent à Sa personne et en reconnaissance des marques de bienveillante sollicitude que Son Altesse Royale n'a cessé de donner à la Société des arquebusiers de la ville de Luxembourg.

RÉSUMÉ.

La Société des arquebusiers de la ville de Luxembourg, succède, sans interruption, à la confrérie de St. Sébastien, dont les membres formaient comme la société actuelle forme encore le noyau de la bourgeoisie de la ville.

La probité et l'honorabilité furent toujours l'apanage de ses membres qui se distinguaient en tout temps,

par l'accomplissement des préceptes de l'amour chrétien,
par le respect et l'obéissance aux autorités publiques, et
par leur fidélité au Souverain et à la patrie.

Ch. GEMEN.

Zur Touristik des Luxemburger Landes.

Bericht über die Wirksamkeit des Echternacher Verschönerungs-Vereins.

(Schluß.)

Hatte sich unser Verein in seinem Statut unter andern auch die Aufgabe gestellt, an passenden Stellen Ruhesitze anzubringen, sowie auf reizenden Aussichtspunkten Schutzhütten zu bauen, so sind wir in der angenehmen Lage, auch in dieser Beziehung Herrn General-Direktor Gyschen für dessen nachhaltige Unterstützung danken zu können. Daß die grünen Bänke an den passenden Stellen aufgestellt worden, haben uns zahlreiche Natur-